



Enseignants

!infos

Février 26



Protection Sociale Complémentaire PRÉVOYANCE

MAIL DU MINISTÈRE sur la PSC - prévoyance



Vous avez reçu un mail du ministère sur la PSC Prévoyance ?

➔ Ce message concerne uniquement les fonctionnaires (vous êtes agent public).

VOTRE SITUATION ...



Vous êtes enseignant du privé :

- ✓ Déjà couvert par un régime obligatoire
- ✓ Sécurisé jusqu'au 31 décembre 2026
- ✓ Cotisation déjà prélevée sur salaire

CE QUE COUVRE VOTRE CONTRAT ACTUEL



- Maintien de revenus
- Arrêt maladie prolongé
- Invalidité
- Protection des proches

PSC-PRÉVOYANCE : Pas pour les enseignants du privé



Le contrat PSC des fonctionnaires **ne vous concerne pas** :

- ✓ Vous êtes mieux protégé
- ✓ Pour moins cher
- ✓ Aucune démarche à faire



ENCORE



FORTS

ENSEMBLE !